

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL  
CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2025**

- 10 -

**UTILISATION DE LA PLATEFORME HELLOASSO  
POUR LA COLLECTE DE DONS EN LIGNE**

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025 à 17 heures.

**Étaient présents**: Monsieur Fabrice ESCURE, Président du Centre de la mémoire d'Oradour, Vice-président du Conseil départemental ; Madame Annick MORIZIO, vice-présidente du Conseil départemental; Monsieur Thierry MIGUEL, vice-président du Conseil départemental ; Madame Sylvie TUYERAS, Vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Pascal BUSSIERE, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND; Monsieur Philippe LACROIX, Maire d'Oradour sur Glane ; Monsieur Benoît SADRY, Président de L'ANFMOG ; Madame Francine BRISSAUD, Secrétaire de l'ANFMOG ; Monsieur Claude MILORD, Vice-président de l'ANFMOG

**Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir**: Monsieur Ludovic GERAUDIE, vice-président du Conseil départemental à Madame Annick MORIZIO. Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE

**Étaient absents, excusés**: Monsieur Etienne GUYOT, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; Monsieur Jean-Claude PEYRONNET, Sénateur honoraire. Madame Isabelle DEBOURG, Conseillère départementale

**Assistaient**: Madame Aurélie MURAT, Directrice de la culture au Conseil départemental ; Madame Céline ALAZARD, Payeur départemental ; Madame Bernadette ROBERT, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Véronique VAUGRAND, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; Madame Justine CHAVANCE, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

**I. EXPOSÉ**

**HelloAsso** est une plateforme française en ligne gratuite dédiée à collecter des fonds. Créée en 2009, cette entreprise solidaire accompagne le développement des activités et projets associatifs ou d'utilité publique en France. Elle permet de recevoir des dons, sans frais ni commission.

Le Centre de la mémoire souhaite mettre en place sur son nouveau site internet, un onglet « soutenir nos activités » et demande à utiliser cette plateforme pour la collecte de dons en ligne.

Les Conditions générales d'utilisations sont disponibles sur le site [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)

**II. PROPOSITION**

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- AUTORISER l'utilisation de la plateforme HelloAsso,
- APPROUVER les conditions générales d'utilisation,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2025

### **III. DÉCISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **AUTORISE à l'unanimité l'utilisation de la plateforme HelloAsso,**
- **APPROUVE à l'unanimité les conditions générales d'utilisation,**

Pour extrait certifié conforme,  
A Oradour-sur-Glane, le 17/07/2025  
La Directrice

B. ROBERT

